



Emploi saisonnier sans contrat

Par **Marine Perrin**, le 11/07/2012 à 22:35

Bonjour , j'ai postulée pour un emploi de serveuse dans un restaurant familiale. Etant en première année de droit je sais que les conditions d'embauche sont douteuse. J'ai été employé suite a à une recherche de leurs part pour une serveuse. J'ai passer trois jours sans contrat et je vais finir ma semaine au noir. Sauf qu'elle m'avait dis que cela ce solderait par une embauche jusqu'au 26 août d'un contrat de 45 heures par semaine. Elle disait être contente de mon travail jusqu'à aujourd'hui ou elle m'annonce qu'elle préférerait avoir un apprenti pour que cela lui coûte moins cher et parce que sois disant je ne suis pas assez rapide. Je sais que cela n'est pas la vrai raison. Mais que c'est parce que je ne m'entends par très bien avec la serveuse qui me forme et qui est aussi sa cousine. Elle refuse de m'apprendre des choses et ignore mes questions. Forcément je ne m'améliore pas et elle me le reproche. Je voulais savoir au niveau juridique ou autre ce que je pourrai faire pour qu'elle honore le contrat oral qu'elle m'avait promis. Et sinon puis je la mettre au prudhomme.

Par **P.M.**, le 11/07/2012 à 23:39

Bonjour,
Sans contrat de travail écrit, vous pouvez prétendre être en CDI à temps plein sans période d'essai...
Si l'employeur vous ordonne de ne plus revenir, je vous conseillerais d'exiger un écrit...

Par **Marine Perrin**, le 11/07/2012 à 23:42

Exiger un écrit ? c est à dire ? Merci beaucoup en tout cas .

Par **P.M.**, le 12/07/2012 à 00:29

Demander à l'employeur de vous confirmer par écrit que vous ne devez plus revenir travailler...